

# Hébergement en danger dans le Rhône !

Une cinquantaine de travailleurs et travailleuses sociales de différentes associations de l'urgence sociale en région lyonnaise ont décidé de créer un collectif afin de réagir face à des constats alarmants :

## La remise en cause de la continuité de l'accueil

Alors que la continuité de l'hébergement est un acquis issu des luttes sociales et consacré par la loi, une personne ou famille sans titre de séjour ne pourra bientôt plus prétendre qu'à "une mise à l'abri" de courte durée et discontinuée, dans des hébergements collectifs et provisoires. Elle sera remise à la rue au bout de quelques jours.

## La baisse des financements

des centres d'hébergement et de réinsertion sociale, avec des effets visibles sur le terrain (suppression de postes et coupe budgétaire des associations). Ces baisses de financement interviennent dans un contexte où les conditions d'accueil en centre d'hébergement ne sont pas satisfaisantes, voire insalubres et indignes.

Depuis quelques mois, l'Etat semble avoir trouvé la solution miracle, « le logement d'abord » : toute personne à la rue doit pouvoir accéder à un logement sans passer par les centres d'hébergement. Ce changement politique vis-à-vis des sans-abris pourrait être intéressant s'il n'excluait pas les personnes sans papiers, si son budget ne reposait pas sur la baisse des financements des CHRS, si les loyers étaient accessibles, et si l'accompagnement social était financé.

## Le manque de places d'hébergement et de logement

Aujourd'hui, à Lyon, **plus de 1 800 personnes** sont à la rue sans solution (nombre de personnes ayant appelé le 115 sans qu'aucune solution ne leur ait été trouvée). Personne n'est épargné, avec ou sans papier, avec ou sans travail et quel que soit leur âge ! A titre d'exemple, parmi toutes les personnes à la rue cet hiver, nous avons rencontré une famille avec un bébé de 3 semaines, une personne de 75 ans, une personne en fauteuil roulant... Le délai pour obtenir une place d'urgence (sans condition de ressources et de régularité de séjour) est actuellement de **1 an et demi à 3 ans** ! En ce qui concerne les places en insertion (personnes en situation régulière), c'est un délai de plus de **8 mois** en moyenne.

## La remise en cause de l'inconditionnalité de l'accueil.

Fin 2018, sur l'agglomération, **962 places** "urgence" ont été transformées en places "insertion". Autant de places auxquelles les personnes en situation irrégulière n'auront plus accès. Cela signifie une précarisation des situations déjà très fragiles de ces personnes.

Le droit français prévoit pourtant un accueil immédiat et inconditionnel : *"Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence"*, Articles L.345-2-2 du CASF.

Nous, travailleurs et travailleuses sociales, dénonçons ce tournant que prennent les politiques publiques et demandons :

- L'hébergement immédiat de toutes les personnes à la rue sans condition d'accès (pas une gestion au thermomètre)
- L'application stricte de la loi sur la question de l'inconditionnalité et de la continuité de l'hébergement
- L'arrêt des coupes budgétaires pour les CHRS et revalorisation des budgets pour tout le secteur de l'urgence sociale
- La participation des travailleurs et travailleuses sociales et des premier·es concerné·es, aux choix des politiques sociales
- Plutôt que le « logement d'abord », le logement pour tous et toutes !!!

**Rassemblement le 5 mars à 18h  
devant la DDCS, 33 rue Moncey, Lyon 7.  
Venez nombreux-ses !**

Contact :

[hebergementendanger@protonmail.com](mailto:hebergementendanger@protonmail.com)

06.78.82.49.49 / 06.86.80.93.39 / 07.82.04.90.63